

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :**

- ☐ (1) Communauté française ☐ (1) Libre confessionnel
☒ (1) Provincial et communal ☐ (1) Libre non confessionnel

 Identité du responsable pour le réseau: (2) ROBERTO GALLUCCIO
 Administrateur délégué

Date et signature: (2) 1/4/2010

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

COURS PREPARATOIRES A L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE THEORIQUE « B »

CODE DE L'U.F. (3) 2031 01 21C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : (4) 205
------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ... 1.. page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ... 1.. page(s) (2)
5. Classement de l'unité de formation :

- ☒ (1) Enseignement secondaire de : ☒ (1) transition ☐ (1) qualification
 du degré : ☐ (1) inférieur ☒ (1) supérieur

☐ (1) Enseignement supérieur de type court☐ (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	☐	Technique	☐
Economique	☐	Economique	☐
Paramédical	☐	Paramédical	☐
Social	☐	Social	☐
Pédagogique	☐	Pédagogique	☐
Agricole	☐	Agricole	☐

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : ☐ (1) oui ☒ (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de ... 1.... page(s)**8. Programme des cours :** Repris en annexe n° 4 de ... 2.... page(s)**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de ... 1.... page(s)**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de ... 1.. . page(s)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : 20 31 01 021 C1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205
--	--

3. Horaire minimum de l'unité de formation :

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Législation routière	CT	B	20
Sécurité routière	CT	B	12
3.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

COPIE CONFORME

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

François - Gérard STOLZ
Directeur général adjoint

Date : 14.06.10

Signature : 

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'Inspection.

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF : au 01.03.96

COURS PREPARATOIRES A L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE THEORIQUE « B »

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

dans le respect de la sécurité et de la législation routière,

- ◆ d'acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention du permis de conduire théorique de la catégorie B ;
- ◆ de compléter correctement un constat d'accident à l'amiable.

COURS PREPARATOIRES A L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE THEORIQUE « B »

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

En français,

- ♦ comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ♦ émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire inférieur,
Certificat du deuxième degré de l'enseignement secondaire,

2.3. Condition particulière

Avoir atteint l'âge de 17 ans.

COURS PREPARATOIRES A L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE THEORIQUE « B »

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

COURS PREPARATOIRES A L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE THEORIQUE « B »

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

4. PROGRAMME DES COURS

Au départ d'une documentation technique, de mises en situation et d'un accès à internet,

l'étudiant sera capable :

4.1. en législation routière,

- ◆ d'expliquer les démarches à suivre pour :
 - obtenir le permis de conduire ;
 - immatriculer un véhicule neuf et d'occasion;
- ◆ de déterminer les règles à respecter en ce qui concerne :
 - la classification des véhicules,
 - les catégories d'usagers soumis à la législation routière,
 - les lieux où s'applique la législation routière,
 - les personnes habilitées à faire respecter la législation routière ;
- ◆ de déterminer les règles essentielles de circulation en Belgique et à l'étranger (pays de l'Union européenne) comme, par exemple :
 - les éléments de signalisation routière (signaux lumineux, signaux routiers, marques routières, injonctions des agents qualifiés,...) leurs significations ainsi que leur hiérarchisation,
 - les règles de circulation et de priorités relatives à la place des différents usagers sur la voie publique (usagers faibles, véhicules prioritaires, transports en commun,...),
 - les règles de circulation à l'abord de lieux particuliers (carrefour, rond-point, passage à niveau, école, passage pour piétons, tunnel, autoroute,...),
 - les règles relatives à l'arrêt et au stationnement,
 - les règles relatives à l'utilisation des feux (de croisement, de route, de brouillard, de détresse,...),
 - les vitesses réglementaires et les limitations,
 - les règles et implications de la conduite sous influence (alcool, drogues, médicaments,...),
 - la législation relative au port de la ceinture,
 - les différents accessoires obligatoires et conseillés à bord du véhicule,
 - ... ;
- ◆ de vérifier la validité des documents de bord obligatoires (certificat de conformité, immatriculation, contrôle technique, assurances,...) ;
- ◆ d'explicitier les différentes infractions, les catégories auxquelles elles appartiennent et les sanctions encourues ;

4.2. en sécurité routière,

- ◆ d'expliquer l'incidence sur la santé et/ou le comportement (perception, temps de réaction, d'évaluation et de décision) du conducteur:
 - d'une alimentation trop riche et déséquilibrée (diabète,...),
 - d'une affection du système cardio-vasculaire,
 - de troubles de l'audition et de la vision,
 - de maladies neurologiques (épilepsie, troubles psycho-moteurs, ...),
 - de l'alcool et toute substance susceptible de modifier le comportement,
 - de la fatigue et du stress,
 - d'une perturbation du cycle de base activités/repos ;
- ◆ de relever les comportements responsables à adopter vis-à-vis des autres usagers (communication, courtoisie, ...);
- ◆ d'expliquer les effets de la vitesse sur le conducteur (temps de réaction,...), le véhicule (tenue de route,...), le chargement (inertie,...) ;
- ◆ de justifier l'importance de l'adaptation de la vitesse et des distances de sécurité en fonction des conditions de circulation (le flux des véhicules, le profil de la route, les conditions climatiques,...) ;
- ◆ de remplir correctement une déclaration d'accident à l'amiable en :
 - reprenant les données relatives aux circonstances de l'accident, au plan des lieux, aux véhicules impliqués, au conducteur ;
 - vérifiant la rédaction correcte du tiers ;
- ◆ d'expliquer les dispositions d'urgence et les comportements à adopter concernant :
 - le sur-accident,
 - l'aide aux victimes, dans la mesure de ses moyens,
 - l'évacuation des victimes et la sécurisation des lieux de l'accident,
 - la signalisation d'une panne ou d'un sinistre (port du gilet réfléchissant, triangle,...),
 - l'utilisation des moyens de lutte contre le feu (extincteur, couverture, sable,...),
 - un délit de fuite,
 - l'appel des services de secours.

COURS PREPARATOIRES A L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE THEORIQUE « B »

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de répondre dans un temps imparti à des questions portant sur le code de la route ;

à partir d'une mise en situation proposée par le chargé de cours,

- ◆ d'expliquer les facteurs qui affectent la conduite en vue de prévenir des risques d'accidents ;
- ◆ de compléter un constat d'accident à l'amiable.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la pertinence des choix retenus,
- ◆ la clarté du constat d'accident,
- ◆ l'exhaustivité des réponses.

COURS PREPARATOIRES A L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE THEORIQUE « B »

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1080 Bruxelles , le 08 Jul 2010
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.31

Monsieur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4642

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Unité de formation : COURS PREPARATOIRES A L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE
THEORIQUE "B"
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 203101U21C1
Domaine : 205 Industrie-SE:electricité,ferronnerie,électronique...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

François-Gérard Stolz

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou Françoise Christophe (02/690.87.21 ou 02/690.85.92)